



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (A.M.I.)
Pour l'attribution d'emplacements d'exposants pour**

**le « GRAND MARCHÉ DES VACANCIERS
et le BAL POPULAIRE DU 14 JUILLET »**

Lundi 14 Juillet 2025

de 7h à 15h30

Rue Eugène Maillard, au bourg de Saint-Joseph

La commune de Saint-Joseph souhaite offrir un moment de convivialité et de partage au public, à l'occasion du prochain « Grand marché des vacanciers et du bal populaire du 14 juillet 2025 » qui se déroulera dans le bourg de Saint-Joseph.

Ainsi, conformément à l'article L2122-1-4 du code du code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance du public la possibilité d'installer durant cette période :

- des stands de restauration ambulante : crêpes, sandwiches, paninis, plats traditionnels à emporter avec boissons alcoolisées ou non
- des stands d'artisanat local,
- des stands de ventes de fruits et légumes locaux,
- des stands de vente d'épices et autres produits de saison,
- des stands de produits cosmétiques,
- des stands d'accessoires, vêtements et équipements de plage

Les détails des attendus vous sont exposés ci-après.

Seule la vente de boissons du 2ème groupe sous emballage plastique est autorisée. Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.

PROGRAMME PREVISIONNEL DU MARCHÉ

• **Lundi 14 Juillet 2025 (Fête nationale) :**

- **Marché agricole et artisanal de 7h à 15h 30 - au Bourg**
- **Animateur du marché**
- **Animations : 1 animation de danses traditionnelles à 10h**
- **et une prestation musicale de 12h30 à 15h30 pour le bal populaire**
- **Animations enfants : jeux traditionnels et château gonflable**

Nombre d'exposants : **50 exposants**

Types d'exposants souhaités :

- 15 exposants : de fruits et légumes, produits agricoles, plantes et fleurs, miel, épices diverses
- 10 exposants pour vente de : crêpes, grillades, hamburgers, paninis, jus locaux, eau de coco, jus de canne, plats à emporter
- 25 exposants pour vente de : produits divers de l'artisanat local ; vêtements, bijoux et accessoires de mode, accessoires et équipements de plage...

Informations importantes :

Seule la vente de boissons du 2ème groupe sous emballage plastique est autorisée. Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.

La vente à emporter ou à consommer sur place est autorisée, ainsi que l'installation de quelques chaises et tables à proximité immédiate de l'emplacement attribué pour les Food-trucks et snacks.

Les attributaires devront replier leurs installations 1 heure après la manifestation et maintenir l'emplacement attribué en bon état de propreté.

Autres conditions d'occupation :

- Interdiction de la vente des alcools des 3ème et 4ème groupes (rhum, whisky...) ou dans des contenants en verre et en canettes
- Occupation précaire, révocable à tout moment et strictement personnelle
- Interdiction de sous-traitance ou de sous-location
- L'attribution donnera lieu au paiement d'un droit de place (cf délibération du Conseil municipal en cours de validité).

Les **candidats** intéressés sont invités à envoyer **au plus tard le mercredi 25 juin 2025 à 12h00** par courrier électronique leur dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- Courrier de candidature décrivant sommairement les produits proposés à la vente
- Copie carte d'identité
- Photos des produits et marchandises vendues
- Justificatif de formation à l'hygiène alimentaire pour les restaurateurs
- N° de siret et **licence 4** pour la vente d'alcools forts
- Pour les snacks : licence pour la vente à emporter.

Contact : Direction des Affaires économiques

35 rue Eugène Maillard – 1^{er} étage de la Maison France Services - 97212 SAINT-JOSEPH

☎ : 0596 57 46 99 – 0596 57 60 06

courrier@stjoseph972.fr

affaires.economiques@stjoseph972.fr

<https://saintjoseph972.com>